

2 « Le label  
Entreprise éco-  
dynamique » :  
un ciment durable

3 Carodec, une  
entreprise pionnière

4 Gestion des sols  
pollués : deux  
nouveaux outils  
électroniques

5 Vous rénovez ?  
Pensez à l'isolation  
acoustique

7 Logement social :  
le PLAGE brille de  
tous ses feux

8 Nouvelle  
législation  
Cop 21 : la Région  
de Bruxelles-  
Capitale apporte  
sa pierre à l'édifice

## Le label « Entreprise écodynamique » : 15 ans et toutes ses étoiles

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Lancé officiellement le 11 mai 1999 par Bruxelles Environnement, ce label bruxellois avait pour but d'impulser une dynamique de management environnemental au sein des entreprises de la Région.

### Qu'est-ce qui a poussé Bruxelles Environnement à développer ce label environnemental ?

Cet instrument atteste la mise en place de démarches volontaires de gestion environnementale. Il a été créé comme un tremplin vers des systèmes de management environnemental (SME) tels que le système européen EMAS ou la norme ISO14001. À l'époque, il a été précédé par une charte « éco-entreprises » issue de nombreuses discussions entre Bruxelles Environnement et plus d'une cinquantaine d'organismes du secteur privé, public ou associatif. Les deux principaux objectifs de cette réflexion étaient, au départ, d'améliorer la prévention et la gestion des ressources (déchets) ainsi que de mettre en place des initiatives concernant la mobilité.



La cérémonie de remise des labels 2015 : des lauréats heureux.

### Et aujourd'hui ?

Depuis, le label « Entreprise écodynamique » intègre plus d'une dizaine de thématiques variées ayant un impact plus ou moins fort sur l'environnement en fonction de la structure et de son fonctionnement. Il s'agit d'aspects tels que la gestion de l'énergie, de l'eau, des déchets, des achats, des biens et services fournis, etc.

De plus, dans l'optique d'une amélioration « step by step », le label encourage les entreprises à mesurer et à analyser les consommations liées au site labellisé, d'une année à l'autre, grâce à la mise en place d'indicateurs de performance.

# « Le label Entreprise écodynamique » : un ciment durable (suite de la page 1)

MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL



## 1,2,3...vers le label

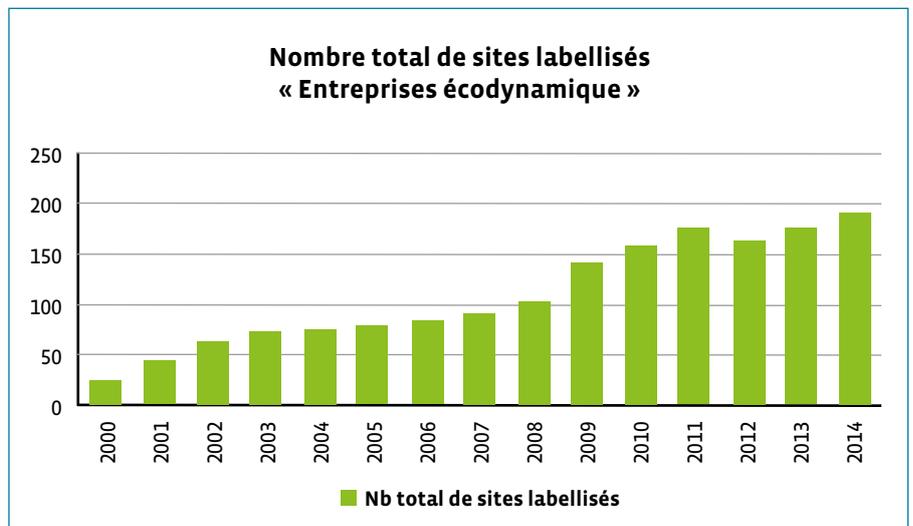
### « Entreprise écodynamique »

En 2000, soit un an après son lancement, plus d'une vingtaine de sites bruxellois arboraient fièrement le label « Entreprise écodynamique » avec 1, 2 ou 3 étoiles, suivant la qualité de la démarche environnementale instaurée.

Peu à peu, de nouveaux secteurs d'activité se sont dessinés dans le paysage des labellisés. Il s'agit de bureaux, d'industries, d'imprimeurs, de traiteurs, de garages, d'hôtels mais aussi d'écoles, d'administrations communales ou de théâtres, etc., des secteurs qui, à priori, n'ont pas grand-chose en commun.

Les motivations qui poussent les entreprises à s'engager dans une démarche environnementale sont nombreuses et diverses : réduire leur impact sur l'environnement, améliorer leur image de marque, réaliser des gains financiers, etc.

**Pour arriver à fonctionner plus durablement, chaque entreprise devra trouver son chemin, à son rythme, en relevant des défis économiques, sociaux et environnementaux.**



### Tous autour du label

Néanmoins, il existe un fil rouge entre toutes ces entités : c'est le rôle fédérateur que joue le label en réunissant les employés autour d'un projet commun, stimulés par une vision à long terme de la structure dans laquelle ils travaillent.

Un des éléments les plus essentiels pour une entreprise ou pour tout organisme engagé dans un SME est le fort besoin de reconnaissance des actions mises en place, récompensées par les étoiles étincelantes du label, pleines de sens à leurs yeux.

Parallèlement à l'accroissement du nombre de sites labellisés, le service label « Entreprise écodynamique » a développé de nombreux outils pour accompagner les candidats ou les renouvelés au label dans leur démarche d'amélioration continue.

### La labellisation « Entreprise écodynamique », outil évolutif vers une économie en transition ?

Dans le contexte actuel, le label « Entreprise écodynamique » joue plus que jamais un rôle d'incitateur au changement en stimulant les 50 000 employés qui travaillent au sein des entreprises labellisées, soit environ 7,2 % de l'ensemble des travailleurs de la Région de Bruxelles-Capitale.

La Région incite les entreprises à être de plus en plus innovantes dans leur fonctionnement, tout comme dans leur processus de production. Le mot d'ordre n'est plus « produire plus » mais « produire mieux », dans tous les cas, différemment ! La tendance actuelle est donc au réemploi des ressources.

Pour arriver à fonctionner plus durablement, chaque entreprise devra trouver son chemin, à son rythme, en relevant des défis économiques, sociaux et environnementaux.

Dans ce contexte, le label « Entreprise écodynamique » ne pourrait-il pas être un incitant vers cette économie en transition ?

**Plus d'infos :** [www.environnement.brussels/thematiques/ville-durable/le-label-entreprise-ecodynamique](http://www.environnement.brussels/thematiques/ville-durable/le-label-entreprise-ecodynamique)

L'hôtel Plaza, 2 étoiles au label.



# Carodec, une entreprise pionnière

LABEL « ENTREPRISE ÉCODYNAMIQUE »



À l'occasion des 15 ans du label, nous avons voulu dresser un bilan de celui-ci à travers le témoignage d'une entreprise qui fait figure de pionnière. Aussi avons-nous interrogé M. Charles-Antoine Kervyn, administrateur-délégué de Carodec. Négocier en matériaux de construction traditionnels et durables, Carodec est une entreprise de 17 personnes, porteuse du label Entreprise écodynamique depuis 2008.



Le personnel de Carodec fait connaître les matériaux de construction durable.

## Pourquoi avez-vous voulu obtenir le label ? Quelle a été votre motivation ?

« La démarche du label s'inscrivait dans le droit fil par rapport à notre projet d'entreprise ; cela nous semblait tout à fait cohérent d'y adhérer. Ensuite, par sa progressivité, la démarche a stimulé notre volonté de continuer à nous investir dans une gestion écodynamique. Le label nourrit également notre volonté de continuer à motiver les membres du personnel de l'entreprise, à les sensibiliser à leurs actes en matière de gestion environnementale. Enfin, il offre une ligne de conduite pour le management, un filtre à la décision.

Par exemple, pour obtenir notre troisième étoile, nous avons développé des partenariats environnementaux en lien avec l'économie circulaire (asbl Terre, La Poudrière...) et mis l'accent sur la sensibilisation environnementale de notre personnel, de nos clients et de nos fournisseurs via différents outils, tels que des salons, formations, visites d'entreprise, site internet, etc. »

## Que vous a apporté le label

### « Entreprise écodynamique » depuis votre 1<sup>ère</sup> labellisation en 2008 ?

« L'obtention du label nous a donné une certaine forme de visibilité et surtout une reconnaissance par une instance de référence.

Le label nous a également permis de réaliser des économies grâce à l'écogestion :

- Rénovation basse énergie du bâtiment via l'optimisation de l'isolation thermique.
- Installation d'un système de ventilation double flux avec récupérateur de chaleur.
- Installation de panneaux solaires pour la production de l'eau chaude sanitaire.
- Récupération des eaux de pluie pour les sanitaires et le nettoyage.
- Régulation des températures des bâtiments selon le rythme d'activité par régulation centralisée et gestion spécifique des heures creuses. »

## Pourriez-vous donner quelques exemples d'actions réalisées dans le cadre du label « Entreprise écodynamique » ?

« Nous avons cherché à limiter nos rejets de CO<sub>2</sub> par l'utilisation de véhicules moins énergivores, de chariots élévateurs fonctionnant au gaz ou à l'électricité ; par la promotion des déplacements à vélo et le remboursement à 100 % des abonnements de transports en commun ; par la réduction de la fréquence des tournées de livraison et l'optimisation des transports. Nous avons également organisé le tri systématique de nos déchets, notamment mis en place une récolte de

bouchons plastiques et de liège ; adhéré à un système d'enlèvement de déchets encombrants ; fait usage de lampes économiques. Nous avons également décidé d'avoir recours à de l'électricité verte renouvelable ; de rationaliser notre consommation d'électricité grâce à l'extinction centralisée. »

## L'écogestion, au cœur de notre activité

« La démarche du label a stimulé notre créativité en privilégiant des marchandises majoritairement choisies pour leur caractère renouvelable, local et exempt de nocivité : peintures, colles, enduits et solvants non toxiques, isolants écologiques, matériaux à base de bois FSC, matériaux à base d'autres matières végétales...



Les matériaux traditionnels et durables, au cœur de l'activité de Carodec.

Et encore : le label nous a fourni l'opportunité de nouer des partenariats entre autres avec un bureau d'études en efficacité énergétique et énergies renouvelables, de nous inscrire comme point de distribution des paniers bio, de participer à des actions de sensibilisation telles que la semaine européenne de réduction des déchets ou du bio, d'organiser des formations internes et externes sur les matériaux de construction durables ; d'ébaucher un système de valorisation de matériaux de construction de récupération. »

Plus d'infos : [www.carodec.be](http://www.carodec.be)

# Gestion des sols pollués : deux nouveaux outils électroniques

SOLS POLLUÉS



**Vous souhaitez démarrer une activité économique ou vendre un bien immobilier ? Vous allez demander une attestation du sol, une dispense d'obligations, une autorisation de vendre ou de traiter un terrain pollué, etc. Ces documents font partie des dizaines de milliers d'attestations et de décisions que Bruxelles Environnement délivre annuellement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Ordonnance du 5 mars 2009 sur la gestion des sols pollués.**

Conscient que la longueur de la procédure est jugée comme le point noir de l'Ordonnance sols, Bruxelles Environnement a automatisé l'échange et le traitement des données pour vous fournir l'information la plus récente et la plus complète possible dans les délais légaux (sécurité juridique des transactions et des projets économiques) grâce aux plateformes Brusoil et Alfrescoil. Celles-ci participent en outre à la dynamique de la simplification administrative.

## Brusoil

La plateforme Brusoil permet aux experts externes d'y encoder, à l'aide des logiciels de terrain, les données techniques concernant le site étudié. Ces données sont récupérées chaque jour par Bruxelles Environnement et analysées par ses agents pour produire une décision au demandeur.

Dès qu'une décision est prise, l'inventaire de l'état du sol et la carte de l'état du sol sont mis immédiatement à jour, ce qui permet d'informer instantanément un vendeur, un acheteur ou un candidat entrepreneur. En cas de transaction immobilière, les notaires reçoivent ainsi leurs attestations du sol (environ 26.000/an) et leurs dispenses (environ 9.000/an) dans des délais nettement plus courts (entre 1 et 10 jours) que les délais légaux (20 ou 30 jours).

## Alfrescoil

La plateforme Alfrescoil (logiciel de gestion documentaire) fonctionne en lien et en complément à la banque de données sols. Les agents qui analysent les don-

nées arrivées via Brusoil vont générer les décisions depuis la banque de données sols (environ 4.500/an) et puis les exporter vers Alfrescoil. Dans Alfrescoil, la décision va être relue, corrigée et validée électroniquement par les différents managers, puis signée par la Direction de l'Institut et expédiée électroniquement au demandeur.

## Résultats attendus

Pour Brusoil, l'automatisation des encodages de données et la bonne qualité de ces données assureront une gestion plus fluide et plus rapide des demandes ; ce qui permettra d'accélérer la réalisation des transactions immobilières et des projets économiques pour les demandeurs, tout en garantissant la sécurité juridique des opérations. Tout ceci aura un impact très positif sur le délai de mise à jour de l'inventaire de l'état du sol, qui devient donc instantané.

Pour Alfrescoil, la signature et l'expédition électroniques des dossiers permettent aux demandeurs d'obtenir leurs attestations et décisions dans les délais légaux et donc de réaliser leurs ventes et leurs projets économiques. L'expédition électronique réduit les charges administratives sur les demandeurs, qui ne doivent plus prendre congé pour aller chercher leur recommandé à la poste.

Un des objectifs est d'arriver d'ici 2019 à ce que 100 % des décisions délivrées par Bruxelles Environnement respectent les délais légaux et qu'au moins 90 % des

études soient déclarées conformes du premier coup.

Sur la base des efforts déjà accomplis par le passé en matière de simplification administrative dans la gestion des sols pollués, un consultant privé a démontré que les charges administratives ont été réduites de 36 % entre 2007 et 2012. Brusoil et Alfrescoil vont certainement permettre de diminuer encore davantage les charges administratives qui pèsent sur les particuliers et les entreprises.



Nos plateformes Alfrescoil et Brusoil : des atouts pour vous simplifier la vie.

## BRÈVE

### COMMENT DEVENIR UN CENTRE DE FORMATION EN SYSTÈMES DE CLIMATISATION POUR VÉHICULES AUTOMOBILES

**Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez dispenser des formations théoriques et pratiques en systèmes de climatisation pour véhicules automobiles de catégorie M1 (transport de personnes comportant 8+1 places assises au maximum) et N1 (transport de marchandises ayant un poids maximal inférieur à 3,5 tonnes) ?**

**Pour cela, vous devez être préalablement agréé par Bruxelles Environnement.**

**Deux procédures sont prévues : soit une demande de reconnaissance, si vous êtes déjà agréé par une autre région ou un autre État de l'Union européenne ; soit une demande d'agrément par la Région bruxelloise, si ce n'est pas encore le cas.**

**Toutes les infos : [www.environnement.brussels/thematiques/air-climat/gestion-durable/devenir-un-centre-de-formation-en-systeme-de-climatisation](http://www.environnement.brussels/thematiques/air-climat/gestion-durable/devenir-un-centre-de-formation-en-systeme-de-climatisation)**

# Vous rénovez ? Pensez à l'isolation acoustique

BRUIT

**À Bruxelles, la rénovation des logements et les économies d'énergie occupent une bonne part du marché de la construction. Mais les travaux visant à améliorer le confort acoustique des habitations restent bien en deçà des besoins réels. C'est ce que nous confirme Sophie Mersch, architecte conseillère en éco-rénovation et acoustique au Centre urbain, asbl, qui répond aux questions des particuliers, tout en étant, par leur intermédiaire, en contact avec les professionnels.**



La cellulose, un isolant qui peut être réemployé.

## **À votre connaissance, l'isolation acoustique occupe-t-elle la place qu'elle mérite ? Si non, pourquoi ?**

« On ne parle d'isolation acoustique que depuis peu, et certainement pas assez. On sait qu'on peut valoriser une isolation thermique par les économies d'énergie réalisées, mais les avantages d'une isolation acoustique se chiffrent difficilement en euros : il s'agit de confort, de relations de bon voisinage, voire de santé publique ! Au guichet du Centre Urbain, nous recevons régulièrement des particuliers en larmes, désespérés d'avoir à subir des gênes sonores qu'ils ne supportent plus. Les effets du bruit sur la santé sont multiples et peuvent être très graves (notamment des problèmes cardiaques).

Il est désolant de voir, encore aujourd'hui, apparaître sur le marché des immeubles

de logements neufs peu insonorisés : il existe une norme mais elle est encore peu exigée dans les cahiers de charge et on ne vérifie pas systématiquement si elle est respectée. J'espère que, dans quelques années, l'isolation acoustique tiendra dans les programmes et cahiers des charges une place aussi importante que l'isolation thermique. »

## **Les professionnels de la construction ont-ils une vision intégrée des problèmes d'isolation thermique, acoustique, de la qualité de l'air intérieur ?**

« Les professionnels de la construction semblent avoir compris l'importance de l'isolation thermique (bien qu'on voie encore des devis de réfection de toiture où l'entrepreneur ne propose pas d'isolation !), et une petite frange d'entre eux

s'intéresse à l'acoustique ou à la qualité de l'air intérieur, mais - à quelques exceptions près - on est encore très loin d'une vision intégrée. La difficulté vient de ce qu'il n'existe pas de solution idéale qui fonctionne dans tous les cas, et que les choix doivent être opérés au cas par cas, en faisant le meilleur compromis possible. Il y a encore beaucoup de travail de formation et d'information à faire. »

## **Les primes sont-elles un moyen d'agir sur le marché de la rénovation, qui laisse très souvent les professionnels (entrepreneurs, architectes) hors du coup ?**

« J'en suis convaincue. Et particulièrement en acoustique. Les travaux d'isolation acoustique nécessitent beaucoup de soin et de précision, leur coût est dès lors un frein à leur réalisation. Il existe un volet acoustique dans la prime bruxelloise à la rénovation de l'habitat, mais il est peu élevé et n'est accessible qu'aux propriétaires

## **Pour une mise en œuvre parfaite**

L'isolation acoustique exige une mise en œuvre irréprochable sous peine d'être inefficace. Profiter de la rénovation pour augmenter simultanément le confort thermique et acoustique. Proposer des techniques adaptées qui garantissent un habitat sain. Voilà quelques sujets qui seront abordés lors du séminaire Bâtiment durable organisé par Bruxelles Environnement le vendredi 9 octobre 2015, de 9h à 13h. Au programme : rappel des notions de base en acoustique ; interventions-clés à réaliser dans un logement : le Code de Bonnes Pratiques ; installations techniques, une source de nuisances sonores à ne pas négliger ; exemples concrets parmi plusieurs chantiers bruxellois.

**Plus d'infos : [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)**

L'isolation acoustique exige une mise en œuvre irréprochable sous peine d'être inefficace. Profiter de la rénovation pour augmenter simultanément le confort thermique et acoustique. Proposer des techniques adaptées qui garantissent un habitat sain.



qui occupent leur bien. Les Bruxellois qui souffrent le plus du bruit des voisins, parce qu'ils n'ont aucun moyen d'action, sont les locataires. Il faudrait une prime qui aide les propriétaires occupants à améliorer leur situation et incite les propriétaires bailleurs à améliorer l'insonorisation des logements qu'ils mettent en location. »

**Comment convaincre mon architecte et mon entrepreneur de vérifier que les solutions qu'ils proposent vont à la fois améliorer substantiellement le confort acoustique, faire baisser la consommation d'énergie et garantir une qualité de l'air suffisante ?**

« La bonne nouvelle, c'est que tous les absorbants acoustiques sont aussi des isolants thermiques. Si, en plus, le choix porte sur des absorbants naturels, qui sont capables de réguler l'humidité ambiante et limiter l'apparition de moisissures et champignons, on peut facilement combiner isolations acoustique et thermique et amélioration de la qualité de l'air. Les deux primes régionales (énergie et rénovation de l'habitat) encouragent d'ailleurs l'utilisation de matériaux naturels. Le Centre urbain peut aider à affiner les solutions et



certaines bureaux d'étude en énergie sont aussi parfaitement à même de proposer des solutions intégrées. »

**La formation initiale et continuée des architectes et des entrepreneurs met-elle suffisamment l'accent sur ces aspects ?**

« L'acoustique fait partie du programme d'études des architectes, mais rares sont les enseignants qui l'appliquent au bâtiment de façon pratique, et encore plus rares ceux qui la mêlent aux aspects thermiques et de la qualité de l'air. La formation continuée tente de donner une réponse de plus en plus adaptée, mais il y a encore un gros travail de sensibilisation à effectuer pour que les professionnels - en particulier les entrepreneurs - prennent conscience de leurs lacunes et assistent aux formations. En ce qui concerne les ouvriers du bâtiment, le CDR (Centre de référence professionnelle bruxellois pour le secteur de la construction) est en train de mettre sur pied des formations ciblées par corps de métier pour qu'ils appréhendent mieux leur rôle dans l'ensemble du chantier. Ils ont déjà réalisé avec succès ce genre de formation pour l'étanchéité à l'air du bâtiment. Les choses évoluent lentement, mais dans la bonne direction. »

#### **Le code de bonnes pratiques**

A Bruxelles, dans le cadre de l'octroi de la prime à la rénovation de l'habitat, il est prévu que dans le cas de travaux d'isolation acoustique, l'entrepreneur s'engage à respecter notamment les prescriptions du code de bonnes pratiques mis à disposition par l'admini-

nistration. Une toute nouvelle version de ce code vient d'être publiée par Bruxelles Environnement, en collaboration avec le Centre Urbain. N'hésitez pas à le consulter. Ce code permet aux entrepreneurs et aux architectes d'identifier les techniques spécifiques à l'acoustique dans le cadre particulier de la rénovation. Il décline, selon les éléments constructifs majeurs et les travaux les plus souvent réalisés, les systèmes qui permettent d'améliorer les qualités acoustiques d'un bâtiment.

Concrètement, le code reprend, notamment pour les planchers et les murs entre logements, pour les éléments de façades et les châssis, la liste des travaux à réaliser (postes du devis), les exigences pour ces travaux (matériaux, mise en œuvre), les critères minimums à respecter (épaisseur, nombre de couches, indice acoustique) ainsi que des conseils supplémentaires facultatifs. Pour en savoir plus, consultez le Code de bonnes pratiques. Référentiel technique d'isolation acoustique pour la prime à la rénovation de l'habitat, qui s'adresse également aux agents de l'administration responsables de l'octroi de la prime et aux maîtres d'ouvrage souhaitant assurer un suivi de leur chantier.

**Pour télécharger le code de bonnes pratiques :**  
[www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)

**Enfin, pour tout savoir sur l'isolation thermique, consultez le guide bâtiment durable développé par Bruxelles Environnement :**  
[www.environnement.brussels/guidebatimentdurable](http://www.environnement.brussels/guidebatimentdurable)

# Logement social : le PLAGE brille de tous ses feux

ÉNERGIE



**Avec une réduction de 13 % de la consommation d'énergie en 2014, sans perte de confort, et un gain total de près de 550.000 euros par an (soit une économie de plus de 60 € par an par logement), le PLAGE (Plan Local d'Action pour la Gestion Énergétique) mis en œuvre par 11 Sociétés Immobilières de Service Public (SISP) est un véritable succès.**

un total de près de 550.000 €/an, soit environ une économie de 60 € en moyenne par logement.

Ce partenariat entre Bruxelles Environnement et la SLRB, qui visait à amplifier l'action énergétique dans le logement social, débouche sur une réussite très concrète, qui mérite d'être soulignée.

## **Le responsable énergie – cheville ouvrière du processus**

En 2012, au lancement des PLAGE SISP, 6 responsables énergie ont été affectés pour initier une démarche de participation active à la gestion raisonnable de l'énergie au sein du secteur des logements sociaux.

Le plan a connu un réel succès principalement grâce à leur rôle de responsabilisation et de soutien du personnel technique, mais aussi de sensibilisation et de coordination des différents intervenants, y compris des locataires.

## **Actions en faveur du climat**

Grâce à la mise en œuvre du PLAGE, le secteur du logement social, qui concerne près de 10 % des logements bruxellois, contribue de façon très concrète aux objectifs climatiques de la Région de Bruxelles-Capitale.

## **Bientôt obligatoire**

Le Code bruxellois de l'Air, du Climat et de l'Énergie (COBRACE) rendra bientôt obligatoire la mise en place d'un PLAGE pour tous les pouvoirs publics gérant un parc de bâtiments de plus de 50 000 m<sup>2</sup> et pour tous les propriétaires privés gérant des parcs de bâtiments de plus de 100 000 m<sup>2</sup> sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. N'attendez pas pour agir !

Plus d'infos : [www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)



Le responsable Énergie assure un suivi rapproché des consommations pour détecter les anomalies.

Sur la base de ce projet-pilote, Bruxelles Environnement et la Société de Logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB) ont développé conjointement un module de comptabilité énergétique qui permettra aux SISP de gérer au mieux l'ensemble de leurs consommations énergétiques. Ce module est d'ores et déjà disponible pour les participants au programme PLAGE et sera prochainement mis à disposition d'autres utilisateurs.

## **Une démarche simple et efficace**

Lancé en 2006 par Bruxelles Environnement, le PLAGE est une démarche d'efficacité énergétique qui permet à toute organisation gérant un parc de bâtiments de réaliser d'importantes économies d'énergie sans devoir faire de gros investissements.

Mais c'est en 2012 que la Région a lancé un PLAGE auprès des sociétés immobilières de service public. Trois ans plus tard, les 11 SISP qui y ont participé ont réalisé

## **En 2014, les SISP ont économisé ensemble près de 15 millions de kWh par rapport à leur consommation établie en début du PLAGE.**

un gain de 13 % sur leur consommation moyenne annuelle en combustible (gaz et mazout), grâce à des actions simples et peu coûteuses, comme le suivi régulier des consommations permettant une adaptation rapide, la régulation des températures (en fonction de la température extérieure, de l'occupation des locaux, etc.), l'optimisation des paramètres et l'isolation des chaufferies ou encore l'insertion de clauses énergétiques dans les contrats de maintenance. En 2014, les SISP ont économisé ensemble près de 15 millions de kWh par rapport à leur consommation établie en début du PLAGE.

## **Les locataires bénéficiaires**

Si l'efficacité énergétique des installations est capitale, elle ne suffit pas à la bonne réussite du PLAGE. Elle doit s'accompagner de comportements adéquats de la part des usagers, en l'occurrence des locataires qui, dans le cas des SISP, sont particulièrement exposés au risque de précarité énergétique.

Grâce à la formation d'animateurs sociaux chargés de sensibiliser les occupants aux petits gestes économiseurs d'énergie, en étroite collaboration avec le responsable énergie, les locataires ont pu économiser

## BRÈVE

### COP 21 : LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE APPORTE SA PIERRE À L'ÉDIFICE

En décembre 2015 se tiendra à Paris la Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ou COP 21. La Belgique, et à travers elle, ses trois Régions, est partie prenante dans ce processus.

A Bruxelles, le Plan intégré Air-Climat-Energie (PACE) est un instrument essentiel pour atteindre les objectifs climatiques définis, instrument sur lequel vous avez eu la possibilité de donner votre avis au cours d'une enquête publique. Nous reviendrons prochainement sur la version finale du Plan Air-Climat-Energie, tel qu'il aura été adopté.

Dans ce cadre, la Région de Bruxelles Capitale, ses habitants et ses entreprises agissent depuis plusieurs années déjà, notamment en améliorant la performance énergétique des bâtiments (PEB), ceux-ci étant responsables de 70 % des émissions de CO<sub>2</sub>, un des principaux gaz à effet de serre.

Ainsi, à l'automne 2015, la Région lancera une campagne de communication centrée sur l'importance d'un geste simple pour participer à la

lutte contre les changements climatiques : l'entretien de sa chaudière. Cet entretien s'impose par ailleurs dans le cadre de la réglementation chauffage PEB. D'autres campagnes rappelleront l'importance d'appliquer les nouvelles normes énergétiques PEB lors d'une rénovation nécessitant un permis d'urbanisme ; ou l'importance de l'affichage du certificat PEB, carte d'identité énergétique d'un bien immobilier que les candidats locataires ou acquéreurs peuvent exiger avant toute transaction.

Parallèlement, nos actions de formation et d'information sur le bâtiment durable se poursuivent (voir encadré). En participant à nos formations bâtiment durable, vous faites d'une pierre deux coups : vous améliorez votre compétitivité, tout en améliorant la qualité de l'air et le climat.

Enfin, ne manquez pas l'exposition sur les enjeux climat de la stratégie intégrée de la Région de Bruxelles-Capitale, exposition que vous pourrez voir jusqu'en novembre dans l'atrium de l'immeuble de Bruxelles Environnement sur le site de Tour et Taxis.

Plus d'infos : [www.environnement.brussels/](http://www.environnement.brussels/)

### Découvrez notre programme de formations Bâtiment durable automne 2015

Architectes, bureaux d'étude, ingénieurs, maîtres d'ouvrage professionnels, promoteurs, gestionnaires d'immeubles, syndics d'immeubles, entrepreneurs, préparez-vous aux marchés de demain en participant à nos formations qui se dérouleront de septembre à décembre 2015. Les sujets programmés portent notamment sur les outils de diagnostic pour la rénovation, la rénovation partielle et par phase, les systèmes d'énergies, l'éclairage, etc. Chaque sujet est développé au cours d'un ou plusieurs jours. La participation aux frais s'élève à 100 €/jour.



Toutes nos formations sont données par des experts spécialisés en construction et rénovation en Région bruxelloise.

Elles sont organisées en groupes de 20 personnes maximum.

**Inscrivez-vous dès maintenant et n'hésitez pas à transmettre l'info à vos collègues :**  
[www.environnement.brussels](http://www.environnement.brussels)

## Nouvelle législation

Découvrez les nouvelles réglementations en rapport avec l'environnement, l'urbanisme et l'énergie adoptées par les autorités bruxelloises

Matière	Nature juridique	Dates	Contenu
Energie	Arrêté ministériel	du 27/03/2015, MB du 18/05/2015	portant sur la méthodologie pour la réalisation de l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'octroi de permis d'environnement
Energie	Arrêté du Gouvernement	du 30/04/2015, MB du 18/05/2015	désignant pour la Région de Bruxelles-Capitale les membres de l'organe de coordination en vue de l'exécution de l'Accord de coopération du 27 février 2014 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à la création d'un comité de coordination et de facilitation pour l'octroi des autorisations pour des projets d'infrastructures énergétiques transeuropéennes, en exécution du Règlement (UE) n° 347/2013
Energie	Avis d'enquête publique	MB du 18/05/2015	Projet de plan régional air-climat-énergie du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
Energie	Décision de l'IBGE	du 17/03/2015, MB du 28/05/2015	fixant une méthode de calcul alternative suite à une demande d'équivalence pour un produit de construction dans le cadre de la réglementation de la performance énergétique et le climat intérieur des bâtiments
Sols	Arrêté du Gouvernement	du 30/04/2015, MB du 2/06/2015	attribuant certaines compétences au directeur chef de service de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement ayant l'inspectorat et les sols pollués dans ses attributions
Sécurité	Ordonnance	du 28/05/2015, MB du 10/06/2015	créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale
Nature	Décision de l'IBGE	du 20/05/2015, MB du 22/06/2015	octroyant une dérogation à une interdiction de l'Ordonnance du 1 <sup>er</sup> mars 2012 relative à la conservation de la nature



Bruxelles Environnement est l'appellation publique de l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE), l'administration bruxelloise de l'Environnement et de l'Energie. Dans tous les actes administratifs et juridiques, c'est l'appellation légale « IBGE » qui est utilisée.

Le *Bruxelles Environnement News* est le trimestriel gratuit de Bruxelles Environnement à destination des professionnels.

Rédaction : Frédérique Bouras

Layout: Laurence Jacmin - [www.ligne33.be](http://www.ligne33.be)

Comité de lecture : Florence Didion, Isabelle Degraeve.

Editeurs responsables : F. Fontaine et M. Gryseels  
Site de Tour & Taxis - Avenue du Port 86C 3000 - 1000 Bruxelles

Crédits photographiques :  
Page 1 : Renaud Schrobiltgen    Pages 5 - 6 : Olivier Devroey  
Page 2 : Hôtel Plaza    Page 7 : Sami Naouar  
Page 3 : Carodec    Page 8 : Yvan Glavie  
Page 4 : Xavier Claes

Imprimé avec de l'encre végétale sur papier recyclé

Certains textes de cette publication ont pour but d'expliquer des dispositions légales. Pour en connaître la véritable portée juridique, reportez-vous au texte du Moniteur Belge.